

Tourisme des ovocytes

La loi suisse étant restrictive, toujours plus de couples en mal d'enfants se rendent à l'étranger. Une firme basée à Zurich organise le voyage vers l'Espagne

Caroline Zuercher

Les dons d'ovocytes sont interdits dans notre pays? Les couples non mariés, les lesbiennes, les célibataires ne peuvent pas recourir au don de sperme? Pour contourner la législation helvétique (*lire ci-dessous*), des couples se rendent à l'étranger. Depuis un an, Swixmed, une firme installée à Zurich, organise même des voyages vers une clinique espagnole. Une première qui répond à une demande exponentielle.

Première suisse

À la base, l'entreprise Swixmed organisait des interventions dans notre pays pour des patients étrangers. Depuis un an, elle conseille aussi des Suisses en mal d'enfants et assure leur relation avec une clinique située à Alicante, en Espagne. Il s'agit en majorité de femmes qui souhaitent recourir à un don d'ovocyte. «Sur le plan moral, je ne comprends pas que cette intervention soit interdite en Suisse, s'exclame Jan Sobhani, directeur de Swixmed. Le don de sperme est autorisé: pour quoi faire une telle discrimination?»

Swixmed informe les patients qui veulent partir à Alicante et leur offre un soutien logistique. Un premier voyage, en général effectué en une journée, permet aux patients de passer un examen. Si les futurs parents décident de poursuivre l'aventure, ils devront séjourner plus longuement dans la péninsule - en général six jours, mais cela peut aller jusqu'à deux semaines - pour procéder à l'insémination.

Un don d'ovocyte coûte environ 13 000 francs (sans les frais de voyage et d'hôtel) et les chances de réussite grimpent jusqu'à 70%. Les futurs parents peuvent exprimer leurs préférences. La loi espagnole exige que l'enfant ressemble au maximum à ses futurs parents. À partir de là, cinq critères sont soumis aux patients (taille, études, couleur des yeux et des cheveux de la donneuse d'ovocyte, qui a ou non déjà des enfants) qui ont le droit de poser des exigences pour trois d'entre eux.

La demande est au rendez-vous. L'an dernier, la clinique IVF-Spain, avec laquelle Swixmed travaille, a accueilli 166 Suissesses désireuses d'obtenir un don d'ovocyte. Selon les premières estimations, elles devraient être entre 200 et 230 cette année. Dans une moindre mesure, d'autres interventions interdites en Suisse sont aussi pratiquées: le diagnostic préimplantatoire. Le don de sperme pour des célibataires ou lesbiennes et la congélation d'ovocytes de jeunes patientes qui souhaitent en profiter en temps voulu. À noter que les Suisses représentent près de la moitié de la clientèle d'IVF-Spain. Parmi eux, 5% sont Romands.

L'Espagne, eldorado de l'ovocyte

Dans le tourisme de la procréation, l'Espagne occupe une place de choix. Selon le Dr Alzpurua, directeur de la clinique IVF-Spain, 15 000 patients étrangers se rendent chaque année dans les cliniques de la péninsule. Parmi eux, 5% de Suisses. Il faut dire que ce pays présente plusieurs avantages: les femmes y donnent facilement leurs ovocytes (une indemnisation de 900 à 2000 euros est prévue par don) et la législation, qui autorise notamment de cultiver les embryons plus longtemps qu'en Suisse, augmente les chances de

réussite. Les médecins helvétiques ajoutent que leurs confrères espagnols garantissent une grande sécurité.

Mais d'autres destinations s'offrent aux couples en mal d'enfants - comme les anciens pays de l'Est, la Turquie ou la Grèce. Sans oublier les États-Unis. Peter Fehr, directeur d'une clinique de la procréation à Schaffhouse, recommande ainsi un centre situé à Boston. Les États-Unis autorisent en effet les mères porteuses et permettent aux couples de choisir en détail la femme qui fournit son ovocyte. Ce qui a un coût: entre 38 000 et 45 000 dollars pour un don d'ovocyte et 100 000 dollars pour une mère porteuse.

Difficile zone grise

On assiste donc bel et bien à un tourisme de la procréation. Est-il légal et jusqu'où les médecins peuvent-ils l'accompagner? A Schaffhouse, Peter Fehr l'admet: il envoie des patients chez Swixmed. «J'ai demandé deux avis juridiques et les conclusions ont été les mêmes: un médeclin a le droit de conseiller ses patients. Je ne fournis aucun acte médical et je ne m'enrichis pas avec ces conseils.»

Les spécialistes romands de la procréation se montrent plus discrets. «Pour éviter que nos patients ne tombent n'importe où ou dépendent leur argent n'importe comment, nous les informons sur l'existence de centres à l'étranger, résume Dorothea Wunder, médecin-chef au Service de gynéco-obstétrique du CHUV. À eux ensuite de prendre les contacts et de s'organiser.»

S'ils ne peuvent rien faire sur le plan technique, les médecins «discutent avec les patientes des examens et des procédures pour que tout se passe correctement», précise Pascal Mock, codirecteur du Centre de procréation médicalement assistée de la Clinique genevoise des Grangettes. Un suivi léger et un soutien psychologique, conclut Marc Germond, responsable du Centre de procréation médicalement assistée et d'endocrinologie à Lausanne et président de la Fondation Faber, vouée à la recherche.

Médecins face à la souffrance

Il faut dire que les médecins sont confrontés à la souffrance de leurs patientes. Chaque année, quelque 10 000 traitements de procréation médicalement assistée sont entrepris en Suisse. Cinq bébés-éprouvette naissent chaque jour en Suisse (contre deux il y a dix ans). Mais beaucoup de couples se retrouvent sur le carreau en raison de notre législation. Selon les estimations de Peter Fehr, environ mille femmes effectueraient finalement une fécondation in vitro à l'étranger. Un chiffre que d'autres collègues estiment moins élevé.

En soi, cette intervention n'est pas compliquée. Même pratiquée à l'étranger. En revanche, le chemin qui y mène l'est davantage. «C'est un processus très long, raconte une femme qui a bénéficié d'un don d'ovocyte à l'étranger. À un certain stade, j'ai senti que je sortais des critères définis par la Suisse. Les chances que j'aie un enfant dans les conditions autorisées étaient trop faibles, et les médecins m'ont lâchée.» Les possibilités de partir à l'étranger, elle les connaissait. «Mais je n'en étais pas là, je devais d'abord essayer tout ce qui pouvait être effectué ici.» Ce problème, Pascal Mock le constate au quotidien: «Un médecin diagnostique une ménopause précoce et conclut qu'il ne peut plus rien faire. Sa patiente se retrouve abandonnée. Qu'elle se tourne finalement vers l'étranger ou qu'elle renonce à son désir d'enfant, c'est notre rôle de l'accompagner: nous ne sommes pas uniquement des techniciens.»



Chez Swixmed
Jan Sobhani, directeur de l'entreprise, aux côtés de Brigitta Moser et de Christoph Graf, qui s'occupent du contact avec les Suisses désireux de se rendre en Espagne. ODILE MEYLAN

«Le don de sperme est autorisé en Suisse. Pourquoi pas celui d'ovocytes?»

Jan Sobhani Directeur de Swixmed

«Pour éviter que nos patients ne tombent n'importe où, ou dépendent leur argent n'importe comment, nous les informons sur l'existence de centres à l'étranger. À eux de prendre les contacts»

Dorothea Wunder Médecin-chef au service de gynéco-obstétrique du CHUV

Législation helvétique
La Suisse autorise les dons de sperme, contrairement à ceux d'ovocytes

La crainte d'aboutir à une sélection génétique a poussé la Suisse à adopter une loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) restrictive. Résultat: notre législation est l'une des plus strictes d'Europe, avec l'Italie et l'Allemagne. Dans notre pays, les dons de sperme sont autorisés pour les couples mariés (mais non pour les femmes célibataires ou les lesbiennes). En revanche, les dons d'ovocytes sont interdits. À noter qu'à l'étranger, où ils sont pratiqués, certaines limites sont respectées: la société gynécologique espagnole recommande ainsi de ne pas pratiquer d'insémination sur des femmes de plus de 45 ans, voire 50 ans sous strict contrôle médical. En Suisse, les

embryons ne peuvent pas non plus être congelés et ceux produits par fécondation in vitro doivent être implantés. Comme il est défendu de sélectionner les meilleurs d'entre eux, les chances de succès des inséminations flirtent avec les 30% dans notre pays alors qu'à l'étranger, elles peuvent aller jusqu'à 70%. Finalement, tous les embryons doivent être implantés: dans ces conditions, davantage de jumeaux éprouvettes naissent chez nous. Enfin, le diagnostic préimplantatoire est prohibé en Suisse. Le ministre de la Santé, Didier Burkhalter, devrait toutefois présenter durant la première moitié de l'année un projet qui l'autoriserait dans les familles présentant une grave maladie héréditaire. **C.Z.**